

L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7495 - Voirie – Marché de gestion éclairage public – Avenant n°1

Monsieur Alain DONGUY, Adjoint chargé de l'Environnement et du Développement Durable informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant au contrat de gestion de l'éclairage public.

Le présent avenant a pour objet :

- L'intégration dans le cadre du marché des installations d'éclairage sportif au poste " exploitation, maintenance et entretien courant" (appelé poste PEM).
- L'intégration des prix unitaires nouveaux au poste "pérennité des ouvrages et gestion des sinistres, petits travaux" (appelé poste PPO)

En effet, l'avenant propose la maintenance préventive et curative des éclairages sportifs extérieurs de Pignéguay, sur l'ensemble des installations électriques et de commande et l'éclairage des terrains de foot, tennis et rugby.

Ces éclairages sont différents en technologie et en puissance de l'éclairage urbain classique, c'est pourquoi l'avenant introduit de nouveaux prix.

Ainsi, le poste PPO (travaux) voit son BPU augmenté de nouveaux prix relatifs aux sources et lanternes et autres équipements de type sportifs.

Le poste PEM (maintenance) introduit des forfaits annuels par unité de point lumineux et fonction de leurs particularités.

Montant initial du marché :

Montant HT

Poste PEM maintenance

Poste PPO et PILL

33 502 Euros HT
Poste à Prix Unitaires

Le montant total de l'avenant au contrat concernant le poste PEM (poste exploitation, maintenance et entretien courant) est fixé à 6 412 € HT, soit 7 668.75 € TTC.

Le montant du contrat est donc porté à 39 914 € HT

La plus-value s'élève 19.14 % du contrat initial.

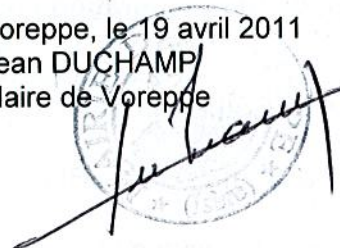
Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 avril 2011, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à la bonne marche du contrat.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011

Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7496 - Voirie - Plan Local des Déplacements - Demandes de subventions dans le cadre du PDU du Pays Voironnais et du CDDRA Région Rhône-Alpes

Monsieur François MARTIN, Conseiller municipal délégué aux travaux et à la prévention des risques, rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée dans une démarche forte de réflexion sur les modes de déplacement.

Parmi les choix opérationnels, les projets concernant les aménagements cyclables, piétonniers et de sécurité programmés sur 2011 sont les suivants :

Avenue du 11 novembre / APF – réalisation d'un feu tricolore pour la traversée piétonne sécurisée. L'enveloppe estimative est de 25 000 € HT.

Aménagement de la continuité de la voie verte – rive gauche. L'enveloppe est estimée à 50 167,22 € HT

Aménagement du bas de la rue du Port en continuité piétonne. L'enveloppe est estimée à 53 511,71 € HT

Parmi les opérations programmées pour 2011, nous avons affiné le projet concernant le quai Docteur Jacquin. L'enveloppe est estimée à 41 911,70 € HT.

Après l'avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 16 mars 2011, il est proposé au Conseil municipal :

- De solliciter les subventions possibles auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays

Voironnais, au titre du PDU et auprès du Conseil Régional au titre du CDDRA dans le cadre du tourisme adapté.

- D'autoriser Monsieur le Maire, pour engager toute action et signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de la conduite de cette action.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avait donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7497 - Voirie – Aménagement du bas de la rue du Port – Programme et enveloppe financière de l'opération

Monsieur François MARTIN, Conseiller municipal délégué aux travaux et à la prévention des risques, explique que lors du vote du budget 2011, il avait été arrêté une enveloppe pour l'aménagement du bas de la rue Port. Cette enveloppe est issue des réflexions sur le PLD.

La commune de Voreppe souhaite créer un maillage modes doux entre les différents quartiers de Voreppe.

Le haut de la rue du Port a été aménagé en 2 temps. Le dernier tronçon est aujourd'hui proposé pour finir le secteur et relier le centre Bourg et la voie verte de la Jacquinière.

Pour ce faire il faut créer un trottoir sur le bas de la rue du Port afin d'avoir une continuité piétonne sécurisée.

Travaux sous Maitrise d'Ouvrage Voreppe :

L'opération est estimée comme suit :

création d'un trottoir rue du Port 53 511,71 € HT / 64 000,00 € TTC

voie verte entre la rue du Port et la digue de Roize 50 167,22 € HT / 60 000,00 € TTC

La commune de Voreppe ne se contente pas de faire un trottoir pour créer une continuité piétonne, mais les travaux consisteront également à la suppression des branchements plombs sur le réseau AEP et l'enfouissement des réseaux secs.

Travaux sous Maitrise d'Ouvrage SE38 :

Pour cela il est proposé de contractualiser une maitrise d'ouvrage avec le SE 38 pour l'enfouissement des réseaux secs. Le détail du programme et son financement sont présentés ci-après :

SE38 - TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	66 051 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	21 522 €
3 - les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à :	2 651 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	41 878 €

SE38 - TRAVAUX SUR RÉSEAU FRANCE TELECOM :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	22 141 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à :	888 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	21 252 €

Après avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et de l'Urbanisme du 11 avril 2011, il est demandé au Conseil municipal de :

1. Valider le programme des travaux et l'enveloppe financière pour l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale.

2. Prendre acte de l'avant-projet sur le réseau de distribution d'électricité et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	66 051 €
Financements externes :	21 522 €
Participation prévisionnelle :	44 529 €
(frais SE38 + contribution aux investissements)	

3. Prendre acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38 pour 2 651 €
Cette contribution est appelée en début d'année suivant la réception des travaux.

4. Prendre acte de l'avant-projet sur le réseau France Télécom et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	22 141 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnelle :	22 141 €

(frais SE38 + contribution aux investissements)

5. Prendre acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour 888 €
Cette contribution est appelée en début d'année suivant la réception des travaux.

6. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout documents utiles à l'avancée de ce projet.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011

Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avait donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7498 - Voirie – Gestion de l'éclairage public – Demande de subventions SE38

Monsieur Alain Donguy, Adjoint chargé de l'Environnement et du Développement Durable rappelle que la commune de Voreppe s'est lancée dans un plan de gestion de l'éclairage public. Ce plan prévu sur 4 ans doit mettre en œuvre une politique tendant à réduire les consommations d'énergie et une diminution des émissions de CO2, tout en privilégiant les qualités d'éclairage des voies.

Pour ce faire le Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit 100.000 € TTC/an pour le changement du parc et l'amélioration de celui-ci, et 10 000 € TTC par an pour la maîtrise du temps d'éclairage et la régulation de tension.

Le dossier de l'éclairage de l'avenue Henri Chapays sera présenté au SE 38 pour l'année 2011 conformément aux prescriptions vues en commission Aménagement Durable Travaux et Urbanisme du 2 février 2011 et au plan de gestion de l'éclairage public en cours de finalisation.

Après avis favorable de la commission aménagement durable du territoire et urbanisme du 11 avril 2011, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter auprès du SE38 une subvention pour les travaux d'éclairage public que la commune engagera sur les 4 ans à venir.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

A circular official stamp of the Municipality of Voreppe is partially obscured by a handwritten signature. The stamp contains the text 'M. DE VOREPPE' at the top and 'VOREPPE' at the bottom, with a star in the center. The signature is written in black ink and appears to be 'Jean Duchamp'.

L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7499 - Voirie – Quai Docteur Jacquin – Demande de subvention au Conseil général de l'Isère

Monsieur François MARTIN Conseiller municipal délégué aux travaux et à la prévention des risques rappelle que la commune entreprend chaque année de gros travaux sur le domaine public routier communal.

Pour les travaux de voirie envisagés en 2011 nous sollicitons l'aide du Conseil Général, sous forme d'une subvention au titre de l'investissement sur la voirie communale et travaux de gros entretien ou du renforcement de la structure de chaussée.

Il convient de solliciter cette subvention et de préciser le montant des travaux et la voirie concernée. Les travaux envisagés correspondent à la réfection du tapis d'enrobé en chaussée lourde car le quai Docteur Jacquin est un point de passage obligatoire pour les grumiers qui exploitent la forêt de Chalais. Si nous remettons un enrobé classique, cette voie aura un taux de vieillissement trop rapide.

Cette année, il est proposé de refaire le quai Docteur Jacquin. Ces travaux de structure de chaussée viennent finir les travaux d'aménagement d'une zone 30 sur le secteur.

Le montant des travaux envisagés sera de 55 488,70 € HT

Après avis favorable de la Commission aménagement durable du territoire et urbanisme du 11 avril 2011, il est proposé au Conseil municipal

- D'autoriser le maire à solliciter auprès du conseil général une subvention pour les travaux de voirie sur le quai Docteur Jacquin.

- D'autoriser le maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais service Agriculture, Forêt et Développement rural une subvention pour les travaux de voirie sur le quai Docteur Jacquin.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Voreppe. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE VOREPPE' around the perimeter and '13800' in the center. A handwritten signature in black ink is written across the stamp and extends to the right.

L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7500 - Cimetière – Carrés militaires – Demande de subvention

Monsieur François MARTIN, Conseiller Municipal délégué aux travaux et à la prévention des risques, explique que l'association locale du Souvenir français de Voreppe a sollicité la commune afin de réhabiliter les carrés militaires de son cimetière.

Dans un souci de soutien de la mémoire collective la commune de Voreppe a accepté de réaliser des travaux qui tendraient à pérenniser ces lieux de mémoire.

L'investissement que représente ces travaux nous amène à solliciter l'aide de la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du Ministère de la Défense (D.M.P.A.).

Les travaux consistent en la réfection des bordures en béton des 4 carrés du cimetière.

Le budget de cette opération est estimé à 10 000 € TTC.

Ainsi, le budget communal prévoit aujourd'hui une dépense propre pour les carrés militaires, mais également une dépense pour les travaux d'accessibilité au sein du cimetière et de cheminement piéton sécurisé allant du Centre Bourg au Cimetière de Voreppe.

Après avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et de l'Urbanisme du 11 avril 2011, il est demandé au Conseil municipal de :

- valider le programme des travaux et l'enveloppe financière pour l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale
- solliciter l'aide du Service Patrimoine et des Archives du Ministère de la Défense (D.M.P.A.) pour cette opération.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout documents utiles à l'avancée de ce projet.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avait donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7501 - Demande d'adhésion à Avenir

Monsieur Alain Donguy, adjoint chargé de l'environnement et du développement durable informe le Conseil municipal de la demande d'adhésion transmise par l'association Avenir.

Créée en 1985, cette association à but non lucratif a pour vocation principale d'œuvrer à la préservation des espaces naturels par l'organisation de la concertation, l'assistance auprès des collectivités territoriales et des administrations ainsi que par la mise en œuvre de tous les outils qui concourent à la gestion de sites naturels remarquables.

Elle constitue une structure de médiation qui rassemble autour d'un collège majoritaire d'élus locaux, les naturalistes, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et randonneurs représentés par leurs fédérations départementales.

Ses actions sont principalement financées par les collectivités territoriales, l'Agence de l'Eau et l'État, mais surtout par l'adhésion des acteurs du territoire.

Après avis favorable de la Commission aménagement durable du territoire et urbanisme du 11 avril 2011, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association Avenir pour un montant de 30 euros.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7502 - Les Balmes travaux de confortement des falaises – Programme et enveloppe financière

Suite à la chute de plusieurs blocs dans le secteur des Balmes, la Commune est intervenue pour sécuriser le secteur.

Les interventions les plus récentes concernent :

- l'établissement d'une étude préalable de diagnostic et de proposition d'intervention, établie en 2006;
- le choix municipal d'inscrire dès 2008 les crédits nécessaires à cette opération dans son plan pluriannuel d'investissement;
- des concertations pour être au plus près des personnes concernées par le risque
- la prise d'un arrêté municipal préventif pour informer les riverains des dangers et prescrire l'usage restreint de certains espaces;
- l'intervention en urgence, de janvier à juin 2010, sur la partie de falaise située au dessus de la partie économique de ce quartier, afin de sécuriser les falaises et ne pas mettre en péril une activité de plusieurs dizaines de salariés; ces travaux ont été réalisés pour une somme de 362 000 euros hors taxes.

Aujourd'hui, il est prévu de poursuivre l'opération.

Des travaux de confortement du secteur situé entre le Bourget et le lotissement la Roche seront menés afin de minimiser les risques de ce secteur.

L'enveloppe financière dédiée à ce secteur est de 1 160 000 € hors taxes.

Une notice d'impact est prévue, concernant cet ensemble, pour tenir compte de la fragilité du milieu, d'ailleurs identifié comme ZNIEFF de type 1 et comportant des espèces animales et végétales remarquables et parfois protégées.

Après l'avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 16 mars 2011, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le programme et l'enveloppe financière de l'opération
- De solliciter les subventions possibles auprès de l'État, la région Rhône Alpes et tous les financeurs possibles
- D'autoriser Monsieur le Maire, pour engager toute action et signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de la conduite de cette action.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7503 - Urbanisme - Modification Paz Centr'Alp 2

Monsieur Michel Mollier, Adjoint chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme rappelle au Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais souhaite mieux prendre en compte les évolutions nécessaires en matière de projets économiques et d'intégrer les projets envisagés dans un aménagement de qualité paysagère et environnementale.

Sur le premier point relatif à la prise en compte des évolutions économiques, il convient d'améliorer les capacités d'accueil de la zone par une plus grande souplesse en matière de configuration des parcelles et notamment par la suppression des surfaces minimum de terrain qui d'ailleurs, dans le cadre d'un PLU ne sont plus légalement possible (voir ci-après), par une meilleure constructibilité des terrains (emprise au sol, hauteur des constructeurs, etc.) et une meilleure prise en compte des règles architecturales favorisant les principes du développement durable.

Sur le second point, les objectifs poursuivis consistent d'une part à requalifier l'entrée principale de la zone d'activité et marquer ainsi l'identité des territoires concernés par la suppression de l'emplacement réservé du couloir d'étude de la liaison A48-A49, aujourd'hui abandonné. D'autre part, l'élaboration d'une orientation d'aménagement pour l'entrée du parc d'activité viendra illustrer ces aménagements de qualité. Enfin, l'extension de la zone constructible est prévue sur des espaces à vocation naturelle qui font l'objet de mesure de compensation.

En conclusion, il s'agit de permettre à la CAPV de renforcer les capacités d'accueil de l'ensemble de la zone d'activité économique de Centr'Alp II. L'ensemble des modifications envisagées relèvent d'une simple modification du PAZ pour la commune de Voreppe. Elles concourent toutes à la réalisation d'un projet d'intérêt général qui consiste à favoriser l'accueil et le développement d'activités économiques dans un souci de qualité de traitement des espaces publics et d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

Les procédures mises en œuvre :

La Z.A.C (Zone d'Aménagement Concertée) de Centr'Alp II a été approuvée en juillet 2001. Son périmètre est en partie sur la commune de VOREPPE. Les autres communes concernées par ce périmètre sont LA BUISSE et SAINT JEAN DE MOIRANS.

Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de VOREPPE est un P.O.S (Plan d'Occupation des Sols), sans que cette situation n'ait en aucune manière une incidence sur le PAZ. En effet, en application des dispositions de l'article L.311-7, le PAZ est un document d'urbanisme de type PLU. L'ensemble des dispositions du PLU lui est applicable, à l'exception du 2^{ème} alinéa de l'article L.123-1 relatif au projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le PAZ peut donc comporter des orientations d'aménagement qui peuvent apporter plus de souplesse dans la gestion future des autorisations d'urbanisme.

Le PAZ et surtout ses modalités d'évolution sont donc régies selon les mêmes procédures inhérentes aux PLU.

La modification du PAZ ne nécessite aucune formalité particulière préalable. Cependant, il est maintenant nécessaire que le Conseil Municipal de VOREPPE approuve cette procédure et les pièces définitives du PAZ ci-jointes.

L'enquête publique s'est déroulée du 28 Juin 2010 au 28 juillet 2010 aux horaires d'ouverture de l'hôtel de ville. Les permanences se sont déroulées les :

- Mercredi 7 juillet 2010 de 13 h 30 à 15 h 30
- Mardi 20 juillet 2010 de 13 h 30 à 15 h 30

Dans son rapport relatif à la procédure de modification n°1 du PAZ du PAZ de Centr'Alp II le Commissaire enquêteur émet un avis favorable assorti de huit réserves et 2 recommandations :

- Recommandation n°1 (article Uilla6 et Uillb6) : Prendre en compte dans les prescriptions de volume des exceptions liées à la production d'énergie.
- Réserve 1 (article Uilla6 et Uillb6) : Intégrer une exigence incitative concernant la conception de bâtiments à faible consommation énergétique et préciser que les couvertures et façades des bâtiments peuvent être utilement végétalisées.
- Réserve 2 (article Uilla6 et Uillb6) : Il est demandé de s'abstenir de clôtures au voisinage du corridor écologique. Il est demandé, en cas d'implantation de clôture, de les prévoir suffisamment perméables au déplacement de la faune.
- Réserve 3 (article Uilla6 et Uillb6) : il est demandé d'inciter l'usage d'éclairages économes en énergie et non impactant pour la faune.
- Réserve 4 (article Uilla6 et Uillb6) : il est demandé d'interdire à tout propriétaire ou locataire, de louer pour publicité ou affichage ou d'employer lui-même à cet effet tout ou partie du terrain ou des constructions.

- Réserve 5 (article U1113) : il est demandé de modifier la phrase suivante ainsi: " Les bassins de rétention devront être paysagés " (au lieu de " pourront ").
- Réserve 6 (article U1113) : il est demandé d'ajouter l'obligation de recourir uniquement à des plantations d'espèces locales.
- Réserve 7 (article U1113) : il est demandé d'ajouter l'obligation de concevoir des bassins de décantations sans géomembrane permettant ainsi le développement naturel d'une végétation aquatique spontanée.
- Recommandation 2 (article U1113) : il est demandé de recommander un positionnement des bassins de décantation suffisamment éloignés de toute construction et ce pour permettre leur extension éventuelle.
- Réserve 8 : il est demandé de mentionner dans le rapport de présentation que l'échangeur autoroutier pourra être implanté à un autre emplacement.

Après examen du rapport du commissaire enquêteur, il est décidé de donner une suite favorable à ces réserves et recommandations, à l'exception des réserves suivantes :

- Réserve 2 (article U111a6 et U111b6) : Compte tenu du caractère industriel de la zone d'activité et des continuités prévues et existantes pour la faune dans la zone d'activités dans les directions nord-sud et Est-Ouest.
- Réserve 4 (article U111a6 et U111b6) : compte tenu du fait que les règles publicitaires ne sont pas régies par les documents d'urbanisme.
- Réserve 8 : compte tenu du fait que le projet d'échangeur fait l'objet d'une procédure indépendante.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.311-7, L.123-13, L.300-2 et R.123-21.1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays Voironnais en date du 21 juillet 2001 approuvant le Plan d'aménagement de zone (PAZ) de la ZAC Centr'Alp II, à usage de pôle d'activités économiques,

Vu la délibération de la commune de Voreppe en date du 21 septembre 2009 informant de l'engagement de la modification n°1 du PAZ de Centr'Alp II,

Vu l'arrêté municipal en date du 07 juin 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PAZ de Centr'Alp II,

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur relatives au dossier de modification n°1 du PAZ de Centr'Alp II sur la commune de VOREPPE,

Considérant que les recommandations et réserves émises par le commissaire enquêteur et les résultats de ladite enquête justifient des adaptations mineures du projet de modification n°1 du PAZ de Centr'Alp II,

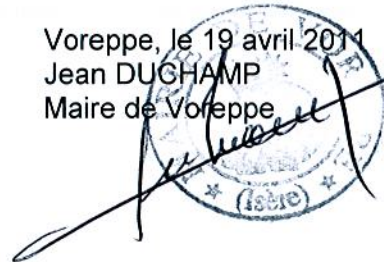
Considérant que le projet de modification n°1 du PAZ de Centr'Alp II tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.

Après avis favorable de la commission aménagement durable du territoire et urbanisme du 11 avril 2011 et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver la modification n°1 du PAZ de Centr'Alp II avec les modifications mentionnées ci-dessus à l'issue de l'enquête publique,
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123 -24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal et de sa publication au recueil des actes administratifs,
- Dit que conformément à l'articles R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la modification n°1 du PAZ de Centr'Alp II est tenue à la disposition du public en mairie de Voreppe et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification n°1 du PAZ de Centr'Alp II, ne seront exécutoires qu'après :
 - sa réception par le Préfet de l'Isère,
 - l'accomplissement des mesures de publicité.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 18 AVRIL 2011

L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7504 - Culture – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association les Gars de Roize

Monsieur Jean- Louis Chenevas-Paule, Adjoint chargé de l'Animation de la Vie Locale et de la Culture, rappelle que le Conseil municipal souhaite apporter un soutien financier de façon ponctuelle aux associations qui en font la demande.

Les Gars de Roize fêtent leurs 5 ans et organisent à cette occasion le rassemblement de sept chœurs d'hommes de l'Isère, le 7 mai à l'Arcade.

Il est proposé de les soutenir à hauteur de 500 €.

Suite à l'avis favorable de la Commission Animation Vie Locale du 29 mars 2011, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement de cette subvention à l'association Les Gars de Roize.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7505 - Vie associative – Validation du Pré-Programme Espace Festif et Culturel

Monsieur Jean-Louis Chenevas-Paule, Adjoint chargé de l'Animation de la Vie Locale et de la Culture, soumet au Conseil municipal le pré-programme qui détermine le concept de ce futur équipement.

Le pré-programme prévoit la construction d'un espace festif composé de deux espaces modulables et polyvalents :

- **1 salle principale de 600 m2 modulable 2/3 - 1/3** avec cloison isophonique, ouverte sur espace extérieur et accès direct sur le bar et sur le hall.
- **1 salle annexe de 200 m2** autonome dans son fonctionnement avec accès direct sur le hall.

Les surfaces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont aujourd'hui évaluées à 1 200 m² utiles, ainsi qu'une surface d'environ 500 m² pour une extension possible intégrant un espace culturel.

Cet espace sera implanté en bordure de « l'axe citadin », jouxtant la nouvelle cantine du collège André Malraux et à proximité de l'Espace Voreppe Enfance, de l'hôtel de ville et de l'Arcade

L'opération est évaluée à **4 000 000 € TTC**. Elle inclut le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, des travaux de construction du bâtiment, de l'ensemble des intervenants nécessaires à l'opération (coordonnateur SPS, contrôleur technique,...), ainsi que les aménagements extérieurs d'une surface d'environ 5 000 m², hors acquisition foncière.

Après avis favorable de la Commission de l'Animation de la Vie Locale du 29 mars 2011

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est demandé au Conseil municipal :

- De valider le **choix du terrain**, le **pré-programme** et l'**enveloppe financière** de l'opération,
- D'inscrire les sommes nécessaires à la réalisation du projet au budget de la commune, conformément au plan pluriannuel d'investissement.
- De valider que le processus de réalisation de la salle festive et culturelle se fera au moyen d'une convention de **délégation de maîtrise d'ouvrage**, conformément à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique.
- De valider la **démolition du boulodrome**.
- De solliciter toutes les subventions possibles, notamment auprès de l'État, du Conseil régional Rhône-Alpes, du Conseil général de l'Isère et tous les financeurs possibles
- D'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur Jean- Louis Chenevas-Paule, Adjoint chargé de l'Animation de la Vie Locale et de la Culture, à signer les actes et faire tout ce qui doit être fait.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7506 - Sport – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Raids et Aventures

Monsieur Jean-François Poncet, Conseiller municipal délégué aux actions sportives, rappelle que le Conseil Municipal souhaite apporter un soutien financier de façon ponctuelle aux associations qui en font la demande.

Alain Gabet et Bastien Chenivresse et leur association Raids et aventures ont pour projet de relier l'Alaska à la Sibérie en planche à voile (été 2011). Ils sollicitent le soutien de la ville pour le financement de ce projet dont le budget s'élève à 50 000 €.

Jean-François Poncet tient à rappeler l'implication de l'association dans l'animation de la vie locale et l'importance que la ville de Voreppe contribue, même modestement, à la tenue de cette traversée exceptionnelle.

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 900 €.

Suite à l'avis favorable de la Commission Animation Vie Locale du 29 mars 2011, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement de cette subvention à l'association Raids et aventures.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7507 - Sport – OMS – Premier versement subvention de fonctionnement au Voreppe BMX Team

Monsieur Jean-François PONCET, Conseiller municipal délégué à la vie sportive, rappelle au Conseil municipal que chaque année, une subvention d'aide au fonctionnement est allouée aux associations sportives affiliées à l'OMS.

Suite à la création d'une nouvelle association de BMX, il est proposé un premier versement de 600€ à cette association, après adhésion de cette dernière à l'Office Municipal des Sports.

Suite à l'avis favorable de la Commission Animation Vie Locale du 29 mars 2011, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le premier versement de la subvention de fonctionnement au Voreppe BMX Team.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 18 AVRIL 2011

L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE - Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7508 - Sport – Subvention exceptionnelle au Voreppe BMX Team

Monsieur Jean-François PONCET, conseiller municipal délégué à la Vie Sportive, informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association de BMX sur Voreppe s'est créée suite au renoncement du Cyclo Club, le Voreppe BMX Team.

Des aménagements sont nécessaires sur la piste, les membres de l'association se proposent d'effectuer eux-mêmes les travaux, en louant du matériel.

Il est proposé de soutenir l'association dans l'accomplissement de ces travaux par le biais d'une subvention exceptionnelle calculée sur la base du coût de location des engins, à hauteur de 1250€.

Suite à l'avis favorable de la Commission Animation Vie Locale du 29 mars 2011, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement de la subvention exceptionnelle au Voreppe BMX Team.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7509 - Finances – Adoption des taux d'imposition pour 2011

Vu les prévisions inscrites au budget primitif, et conformément à l'objectif politique de l'actuelle majorité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales en 2011.

Vu la notification des bases par les services fiscaux qui permet d'envisager à taux constants, un produit fiscal de 4 953 441€.

Monsieur Michel BERGER adjoint en charge du budget et de la coordination budgétaire propose au Conseil municipal, après en avoir délibéré,

de FIXER les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2011 à :

- 16,15 % : taxe d'habitation,
- 26,16 % : taxe foncière sur la propriété bâtie,
- 71,40 % : taxe foncière sur la propriété non bâtie.

Ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant les dépenses courantes de la Ville, y compris les cotisations versées aux différents syndicats dont la commune est membre.

Avis favorable de la commission ressources et moyens du 15 avril 2011.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE, Monique DEAUX

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7510 - Personnel communal – Convention entre la ville de Voreppe et l'Amical du Personnel de la Ville de Voreppe

Madame Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

En application du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui impose aux collectivités locales de conclure une convention avec les associations lorsque le montant annuel de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame Marie-Sophie Friot-Neubert à signer la convention entre la Ville de Voreppe et l'Amicale du Personnel de la Ville pour le versement de la subvention relative à l'année 2011.

Après avis favorable de la Commission ressources et moyens du 15 avril 2011, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VOREPPE ET
L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VOREPPE**

ENTRE :

La Ville de Voreppe représentée par Monsieur le Maire, dûment habilité par délibération en date du 21 mars 2008,

ET :

L'Amicale du personnel de la Ville de Voreppe et des organismes associés, représentée par sa présidente, habilitée par le Conseil d'Administration réuni le 23 février 2011, ci-après mentionnée « l'APVV ».

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'APVV a pour but d'organiser l'activité et les loisirs de ses membres sous toutes ses formes, notamment, les arts, la culture, le civisme, les sports, les voyages, les échanges et rencontres avec des organismes similaires de France ou de pays étrangers.

En contrepartie, la Ville de Voreppe apporte à celle-ci une aide matérielle et financière.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION APVV

L'APVV compte environ 215 membres ayant acquis la qualité de membre adhérent par le paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.

Les membres adhérents bénéficient des prestations suivantes :

- Cinéma municipal Arts et Plaisirs : entrée tarif réduit
- Piscine municipale : entrée tarif réduit
- Des réductions chez certains commerçants voreppins
- Prise en charge de la location d'un véhicule à MARCHE U deux fois par an par agent pour un déménagement avec une participation de l'agent
- Participation pour une adhésion à la médiathèque
- Participation pour 6 spectacles dans l'année par agent
- Achats divers par correspondance à tarif CE (jouets de Noël, parfums...)
- Remboursement à 80% de l'adhésion à Alice ou TTI, organismes qui proposent également des avantages loisirs
- Billetterie pour spectacles divers à tarif réduit

- Chèques cadeaux à l'occasion d'évènements familiaux ou liés à l'emploi (mariage, naissance, médaille du travail, retraite).

En dehors des prestations précitées, l'APVV propose tous les ans à ses adhérents des activités subventionnées telles que :

- un voyage en France ou à l'étranger
- 1 ou 2 week-end en France
- des sorties à la journée
- des sorties sportives (comme participants ou comme spectateurs)
- des soirées théâtres, spectacles
- des billets à tarif réduit sur le cirque, les parcs de loisirs, les parcs à thèmes.

ARTICLE 3 – SOUTIEN DE LA VILLE DE VOREPPE

Dans le cadre de son soutien à l'association dans ses activités, la Ville de Voreppe propose de verser une subvention au titre de l'année 2011 sur présentation d'une demande de l'APVV accompagnée du compte d'exploitation prévisionnel de l'année et du compte de résultat de l'exercice écoulé après approbation de la commission de contrôle interne à l'APVV.

Cette subvention est calculée sur la base de 0,9412% du compte administratif voté au titre de l'année 2010 sur les articles suivants : 64111 - 64131 - 6417.

Le versement de la subvention, sans attendre le vote du compte administratif 2010, est versé sur la base des dépenses réalisées en 2010 :

64111 : rémunération du personnel titulaire 3 162 154,76 €
 64131 : rémunération du personnel non titulaire 630 318,13 €
 6417 : rémunération des apprentis 32 386,31 €

soit 3 824 859,20 € x 0,9412% = 36 000 €

Moyens mis à disposition :

Les membres du bureau de l'APVV peuvent bénéficier des outils informatiques et bureautiques qu'ils utilisent normalement dans le cadre de leur travail.

Une salle de permanence est mise gratuitement à leur disposition.

L'APVV peut également diffuser de l'information par le biais de journal d'information du personnel communal.

Une salle de réunion (AG ou soirées) est mise gratuitement à disposition de l'APVV au même titre que toute association voreppine.

ARTICLE 4 – COMPTABILITE DE L'APVV

Les comptes sont tenus par un trésorier et un trésorier adjoint. Les comptes sont présentés chaque année à l'approbation des membres réunis en assemblée générale.

Ces comptes sont vérifiés par une commission de contrôle (article 14 des statuts) et sont transmis à Monsieur le Maire de la Ville de Voreppe, après validation par la commission de contrôle pour procéder au versement de la subvention.

ARTICLE 5 – CONTROLE PAR LA VILLE DE VOREPPE

Les documents comptables sont transmis au moment de la demande de subvention mais la Ville de Voreppe peut exercer un contrôle des dépenses si besoin.

Le contrôle n'est qu'un contrôle de la bonne utilisation des deniers publics dans le cadre de la mise en œuvre des moyens à réaliser « l'objet » de l'APVV.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique pour l'année 2011 sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant.

La convention cesse d'exister si l'APVV est dissoute. Dans ce cas, l'association devra rembourser les sommes non utilisées à la Ville de Voreppe.

Fait en trois exemplaires,

A Voreppe, le

Le Maire de Voreppe,
Jean Duchamp

La Présidente de l'APVV,
Virginie Lamain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 18 AVRIL 2011

L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE, Monique DEVEAUX

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7511 - Changement au sein du conseil communautaire de la CAPV

Jean Duchamp propose de désigner Laurent Godard en membre titulaire et Jean-Louis Chenevas - Paule en membre suppléant au sein du conseil communautaire de la CAPV.

Après avis favorable de la commission Ressources et Moyens du 15 avril 2011, il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce changement.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 19 avril 2011



Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

L'an deux mille onze le 18 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY – Agnès MAILLET - Jean-François PONCET – François MARTIN - Sandrine MIOTTO – Cathie RIVOIRE - Jean-Jacques THILLIEZ - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Raphaëlle BOURGAIN à Pascale LUJAN
Julien CORNUT à Valérie GUERIN
Chantal REBEILLE-BORGELLA à André NAEGELEN

Étaient absents : Cathie RIVOIRE

Secrétaire de séance : Valérie BARTHEL

TA/DB

7512 - Motion - Hypothèse d'intégration de Voreppe à la « future » Communauté urbaine de Grenoble

Après avoir pris connaissance des éléments d'information concernant les réflexions engagées par M le Préfet, pour répondre à la demande des élus de la Communauté d'Agglomération de Grenoble de se transformer en Communauté urbaine et considérant les éléments suivants :

- l'appartenance historique, sociale et culturelle de Voreppe au Voironnais,
- le rejet du risque de continuité urbaine entre l'agglomération et Grenoble sur la plaine agricole et la coupure verte, (à l'image du Scot),
- le refus de compromettre l'avenir du Pays Voironnais et sa fonction de pôle d'équilibre au sein de la Région Urbaine grenobloise,
- le risque de compromettre de nombreux projets accompagnés par la CAPV (restructuration Bourg Vieux, Le François, Pignéguay / les TC et la navette marché / la stratégie économique et agricole, le confortement de la centralité et des fonctions urbaines....),

- Le rejet d'un processus sans transparence, n'associant ni les élus ni les habitants concernés,
- Le risque d'annihiler le projet de pôle métropolitain,

Le Conseil municipal de Voreppe s'est prononcé à l'unanimité pour soutenir la démarche :

- de constitution conjointe et volontaire d'un pôle métropolitain entre la CAPV et la Métro,
- refuser tout projet de rattachement de Voreppe à une Intercommunalité grenobloise

Cette motion sera transmise à Monsieur Le Préfet, aux parlementaires Isérois, aux présidents de la Métro, de la CAPV, des communautés de communes du Grésivaudan, du Vercors, du Sud Grenoblois, et des Balcons Sud de Chartreuse, aux maires des communes du Pays Voironnais et aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Voreppe, le 19 avril 2011

Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe

